



# RN57 – AMÉNAGEMENT SUD DE PONTARLIER DU CARREFOUR DES ROSIERS À LA PLACE DE LA GARE

## DOSSIER DE PRESSE

Pontarlier, le 15 octobre 2018

---

# SOMMAIRE

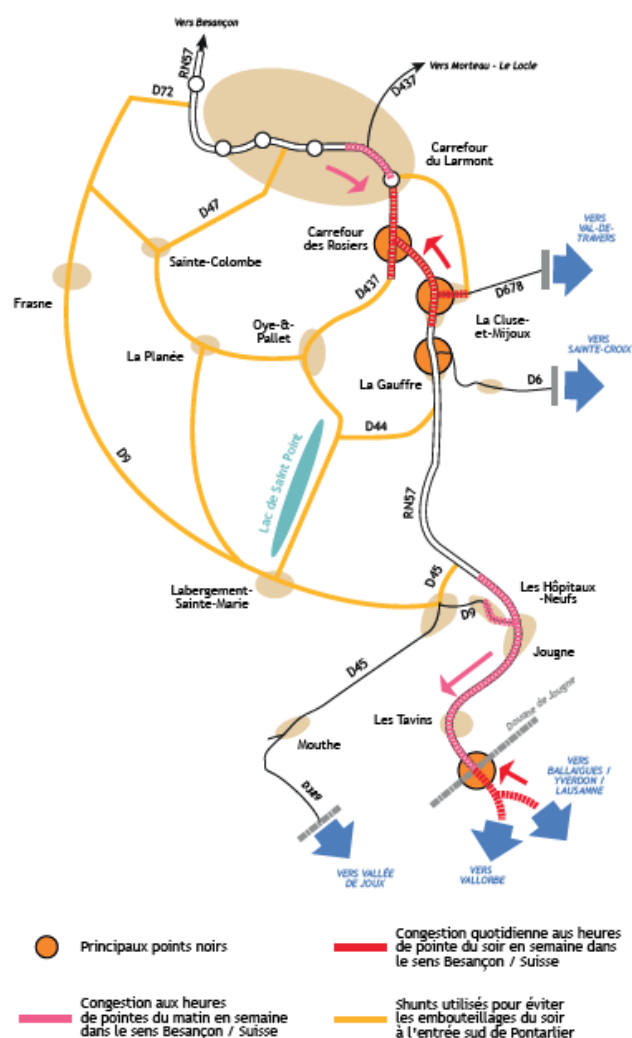
|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. L'essentiel sur le projet                                                  | 3  |
| La situation aujourd'hui                                                      | 4  |
| Deux niveaux d'intervention                                                   | 4  |
| Les trafics sur la section carrefour des Rosiers<br>– giratoire André-Malraux | 5  |
| 2. Le bilan du feu de régulation                                              | 6  |
| 3. Aujourd'hui, la concertation sur les variantes<br>d'aménagement            | 7  |
| La variante A                                                                 | 8  |
| La sous-variante A'                                                           | 9  |
| La variante B                                                                 | 10 |
| La sous-variante B'                                                           | 11 |
| La variante C                                                                 | 12 |
| Une voie pour les modes doux                                                  | 13 |
| La comparaison des variantes                                                  | 13 |
| 4. Les étapes du projet                                                       | 14 |
| Où en sommes-nous ?                                                           | 14 |
| Les objectifs de la concertation<br>(15 octobre au 10 décembre 2018)          | 14 |
| La poursuite des études<br>et la prise en compte de l'environnement           | 15 |
| 5. Les acteurs du projet                                                      | 16 |
| La maîtrise d'ouvrage : l'État-DREAL                                          | 16 |
| Les collectivités partenaires                                                 | 16 |
| Contact presse                                                                | 16 |

# 1. L'ESSENTIEL SUR LE PROJET

L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier, entre le carrefour des Rosiers (jonction de la RN57 et de la RD437) à La Cluse et Mijoux et la place de la Gare à Pontarlier, est actuellement à l'étude.

Il est destiné à **mieux écouler le trafic routier dans le franchissement de Pontarlier, à réduire les temps de parcours des usagers transfrontaliers quotidiens et à améliorer la desserte locale et les déplacements à vélo et à pied.**

## LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE CIRCULATION AU SUD DE PONTARLIER



© DREAL Bourgogne Franche-Comté

## < LA SITUATION AUJOURD'HUI

Au sud de Pontarlier la RN57 supporte des circulations dont les fonctions sont différentes : des trafics interrégionaux, les trafics quotidiens des travailleurs frontaliers se rendant en Suisse, les déplacements liés aux sports d'hiver et les déplacements de proximité des habitants et des entreprises locales.

Du fait de la géographie accidentée et enclavée, de la configuration du réseau routier qui converge vers la RN57 et des nombreuses entrées et sorties de véhicules sur l'axe, qui ralentissent la circulation, l'accès sud de l'agglomération connaît **des pics de fréquentation**. Il est **régulièrement encombré et même temporairement paralysé aux heures de pointe**.

Cette saturation entraîne également l'utilisation massive d'itinéraires d'évitement (ou « shunts ») sur des routes départementales qui, s'ils donnent aux automobilistes la possibilité d'éviter les bouchons de la RN57 et de pratiquer des vitesses plus élevées, allongent les distances parcourues, sont pour certains inadaptés au trafic de transit et peuvent en hiver se révéler difficilement praticables. De plus, ces shunts amplifient le phénomène de saturation car leurs itinéraires rejoignent la RN57 au sud de Pontarlier (RD6 à La Gauffre, RD67B au Frambourg et RD437 au carrefour des Rosiers) et augmentent les flux entrants sur l'axe.

La saturation au sud de Pontarlier génère des **augmentations de temps de parcours** qui atteignent en moyenne **15 minutes sur la RN57 entre 17h et 17h30** et peuvent, certains jours, atteindre **20 à 25 minutes**.

Les études de trafic ont montré que la **section carrefour des Rosiers-carrefour giratoire André-Malraux et le sens de circulation Sud-Nord** (vers Pontarlier) **sont les plus problématiques**.

## < DEUX NIVEAUX D'INTERVENTION

Un premier niveau d'intervention a consisté en la mise en place, en 2016, d'un feu de régulation du trafic au carrefour le plus congestionné, le carrefour des Rosiers. Le feu a permis de gagner de l'ordre de 4 minutes dans la traversée de Pontarlier.

Mais pour aller plus loin et améliorer durablement la situation, il est désormais **nécessaire d'envisager des aménagements de l'infrastructure**. Ce deuxième niveau d'intervention fait l'objet de la présente concertation.

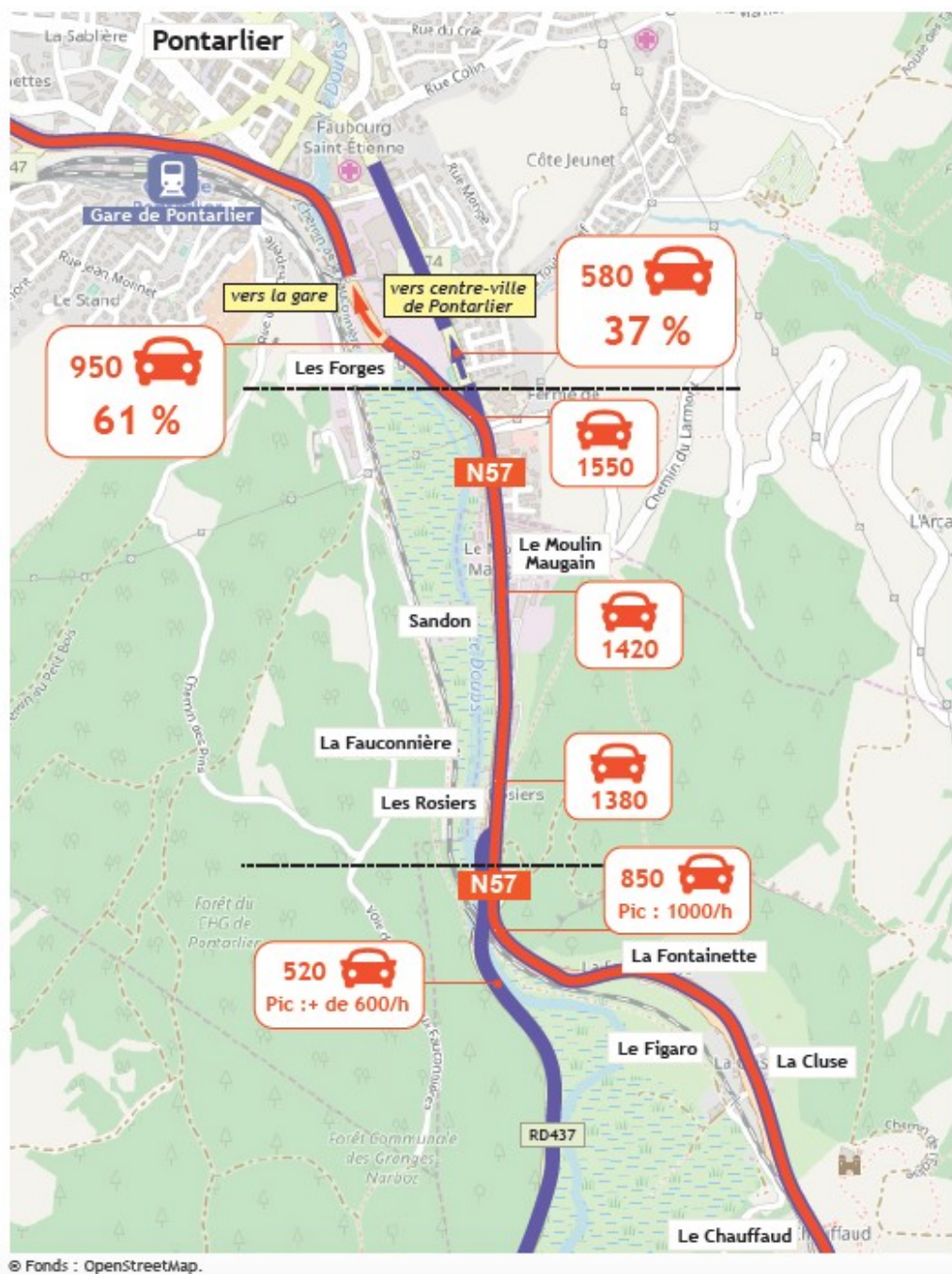
---

## LES OBJECTIFS DU PROJET



- Améliorer les circulations routières
  - Améliorer et sécuriser la desserte locale et les déplacements « modes doux » (vélo, marche à pied)
  - Protéger les riverains et les milieux naturels
-

< LES TRAFICS SUR LA SECTION « CARREFOUR DES ROSIERS-  
GIRATOIRE ANDRÉ-MALRAUX » (moyenne horaire sens sud-nord aux heures de  
pointe du soir)



## 2. LE BILAN DU FEU DE RÉGULATION DU TRAFIC

### LE FEU DE RÉGULATION DU CARREFOUR DES ROSIERS



© Trafalgare

La fonction du feu de régulation, mis en place en mai 2016 à hauteur du carrefour des Rosiers dans le sens Sud-Nord, est de limiter l'usage du « shunt » par la RD437 et de donner la priorité aux véhicules venant de la RN57.

Aux heures de pointe du soir, ces véhicules étaient auparavant contraints de s'insérer dans le bouchon sur la route nationale au rythme d'un véhicule provenant de la route nationale pour un provenant de la route départementale, ce qui contribuait au blocage du trafic.

Le bilan du feu de régulation a été tiré en 2017 sur la base de campagnes de mesure du trafic.

La priorité donnée à la RN57 par rapport à la RD437 **a permis que certains trafics qui se reportaient sur des itinéraires de shunt avant la mise en place du feu reviennent sur la RN57**. En termes de temps de parcours, le feu a permis **un gain de l'ordre de 4 minutes dans la traversée de Pontarlier, sur un temps de parcours moyen de 29 minutes en heure de pointe sans le feu**.

Toutefois les congestions restent importantes sur la RN57. En effet, le feu de régulation n'a pas pour fonction d'apporter de la capacité sur la RN57. Il ne peut à lui seul fluidifier l'ensemble de l'axe dans la mesure où de fortes difficultés de circulation dues notamment aux cisaillements aux entrées et sorties sur les voies attenantes à la route nationale, se situent au nord de la régulation, en entrée de ville de Pontarlier.

C'est pourquoi **une solution durable passe par des aménagements de l'infrastructure**, objets du projet actuel.

### 3. AUJOURD'HUI, LA CONCERTATION SUR LES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement de la RN57 entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux, section la plus congestionnée aux heures de pointe du soir dans le sens des circulations Sud-Nord (vers Pontarlier), est destiné, en redonnant de la capacité à la route nationale et en réorganisant certains carrefours, à désaturer l'entrée sud de Pontarlier.

Au stade actuel des études, plusieurs variantes d'aménagements ont été recherchées et étudiées. Elles font l'objet de la présente concertation publique.

Elles doivent permettre, selon les variantes, un gain de temps de parcours estimé par rapport à la situation actuelle **de 5 à 14 minutes environ**.

La sous-variante A' est aujourd'hui, en raison de ses avantages, préférée par l'État. Toutefois **les avis des habitants sont attendus pour éclairer la décision définitive, qui sera prise après la concertation**.

---

#### 3 VARIANTES ET 2 SOUS-VARIANTES

Pour améliorer durablement les conditions de circulation et de traversée de Pontarlier, les aménagements doivent permettre :

- **de séparer le trafic de transit du trafic de desserte locale**
- **de rendre la RN57 la plus hermétique possible** afin d'éviter les ralentissements dus aux entrées et aux sorties de véhicules depuis et vers les voies attenantes

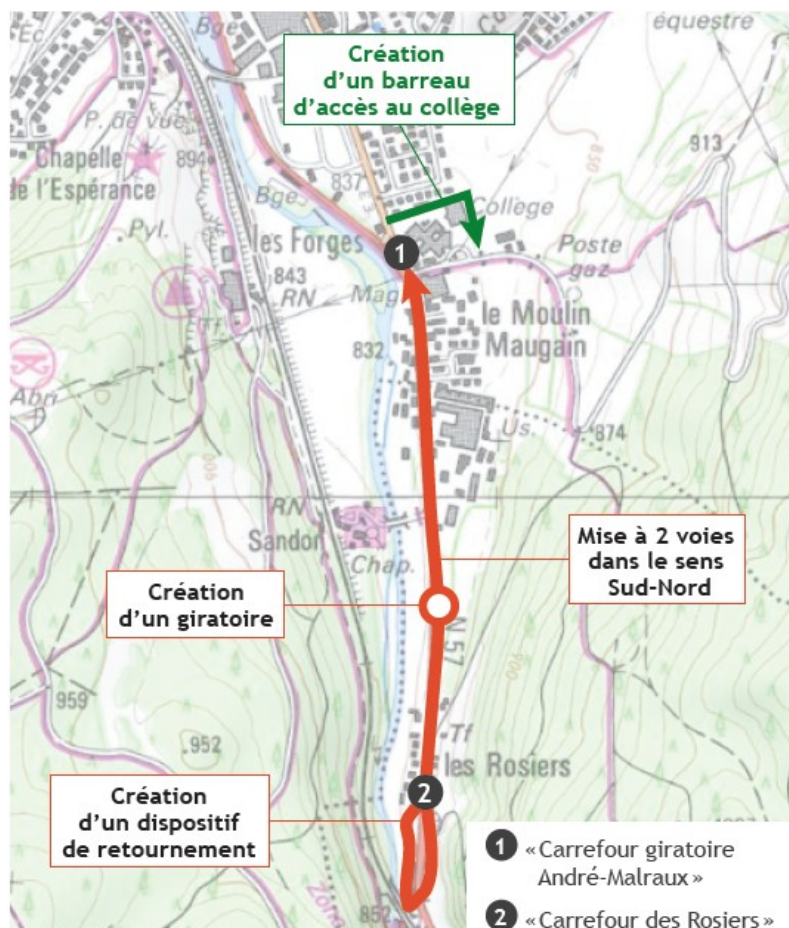
Afin de pouvoir améliorer encore les temps de traversée de Pontarlier, la réflexion et le périmètre du projet sont élargis au carrefour Saint-Claude et au carrefour giratoire de la place de la Gare.

Deux familles de variantes ont été étudiées afin de répondre à ces objectifs :

- **des variantes d'aménagement sur place de la RN57**, par la mise à 2 voies du sens de circulation Nord-Sud, afin de redonner de la capacité à l'axe : variante A, sous-variante A', variante B et sous-variante B'
  - **la création d'une nouvelle voie de desserte à l'est de la RN57** pour accueillir le trafic à destination du centre-ville : variante C
-

## < LA VARIANTE A

Cette variante consiste en un aménagement sur place de la RN57 avec la mise à 2 voies dans le sens Sud-Nord. Elle prévoit un séparateur central pour éviter les ralentissements actuels dus aux « tourne à gauche ».



## AVANTAGES

- L'accès au supermarché « Aldi », aux commerces et aux habitations situés autour est conservé avec la création d'un giratoire intermédiaire
- Tous les accès des riverains en « tourne à droite » sont maintenus et le dispositif de retournement à hauteur du carrefour des Rosiers permet de repartir dans le sens Sud-Nord si besoin
- L'élargissement de la RN57 peut se faire en gagnant sur la voie médiane existante.
- Le barreau d'accès au collège sépare les flux « entrants » des flux « sortants » pour un meilleur fonctionnement
- La variante A permettrait de **gagner environ 5 minutes** dans la traversée de Pontarlier

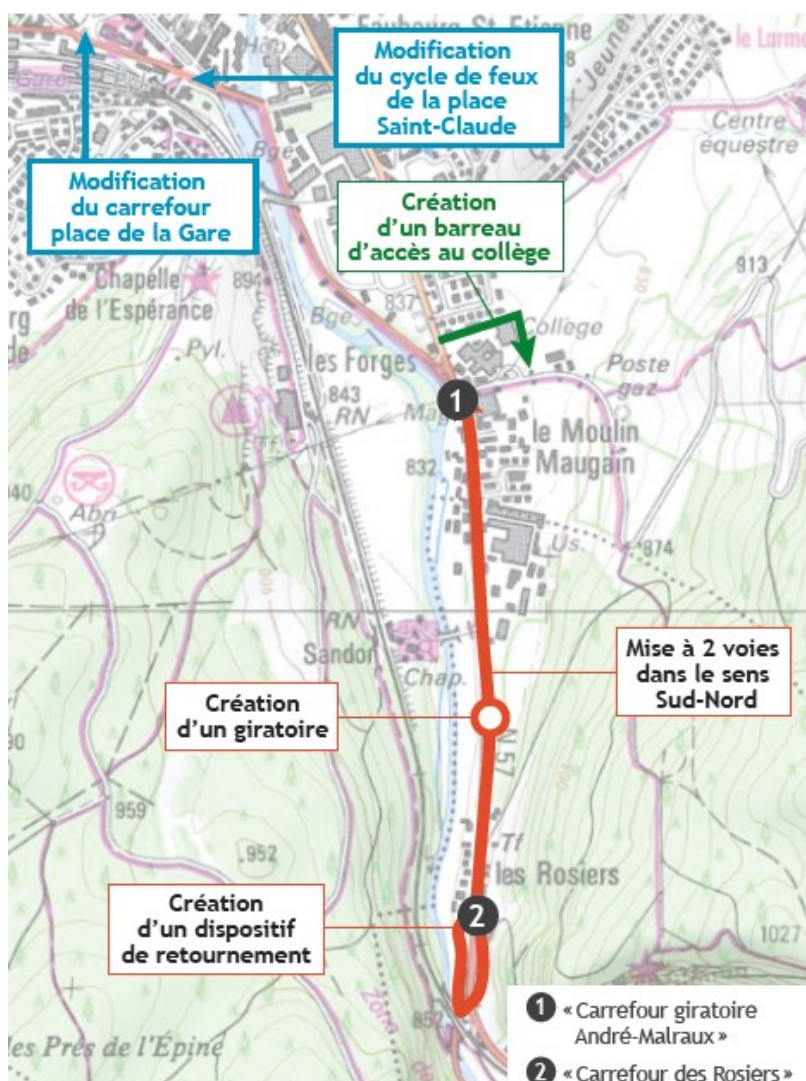
## INCONVÉNIENT

- Les « tourne à gauche » en venant du sud entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux ne sont plus possibles : les automobilistes doivent poursuivre jusqu'aux carrefours giratoires pour rebrousser chemin

## < LA SOUS-VARIANTE A'

Cette sous-variante prévoit en complément de la variante A la modification du cycle de feux de la place Saint-Claude et la modification du carrefour de la place de la Gare. Ce dernier deviendrait un carrefour à feux en croix (il reste à étudier précisément) et ses feux seraient synchronisés avec ceux de la place Saint-Claude, permettant ainsi d'améliorer la gestion des flux de voitures et de piétons.

La sous-variante A' a le même inconvénient que la variante A pour les « tourne à gauche » entre le carrefour giratoire « Aldi » et le carrefour Malraux. Elle présente un avantage supplémentaire en termes de gain de temps par rapport à la variante A.



## AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

- La sous-variante A' permettrait de **gagner environ 14,5 minutes** dans la traversée de Pontarlier

## < LA VARIANTE B

Cette variante comprend les mêmes aménagements que la variante A en y ajoutant la dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux, c'est-à-dire le passage de la voie Sud-Nord en souterrain sous ce giratoire.

La variante B présente un avantage supplémentaire en termes de gain de temps par rapport à la variante A et des inconvénients supplémentaires.



### AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

- En supprimant l'obstacle à l'écoulement du trafic que représente le carrefour giratoire André-Malraux, la variante B permettrait de **gagner environ 6,5 minutes** dans la traversée de Pontarlier

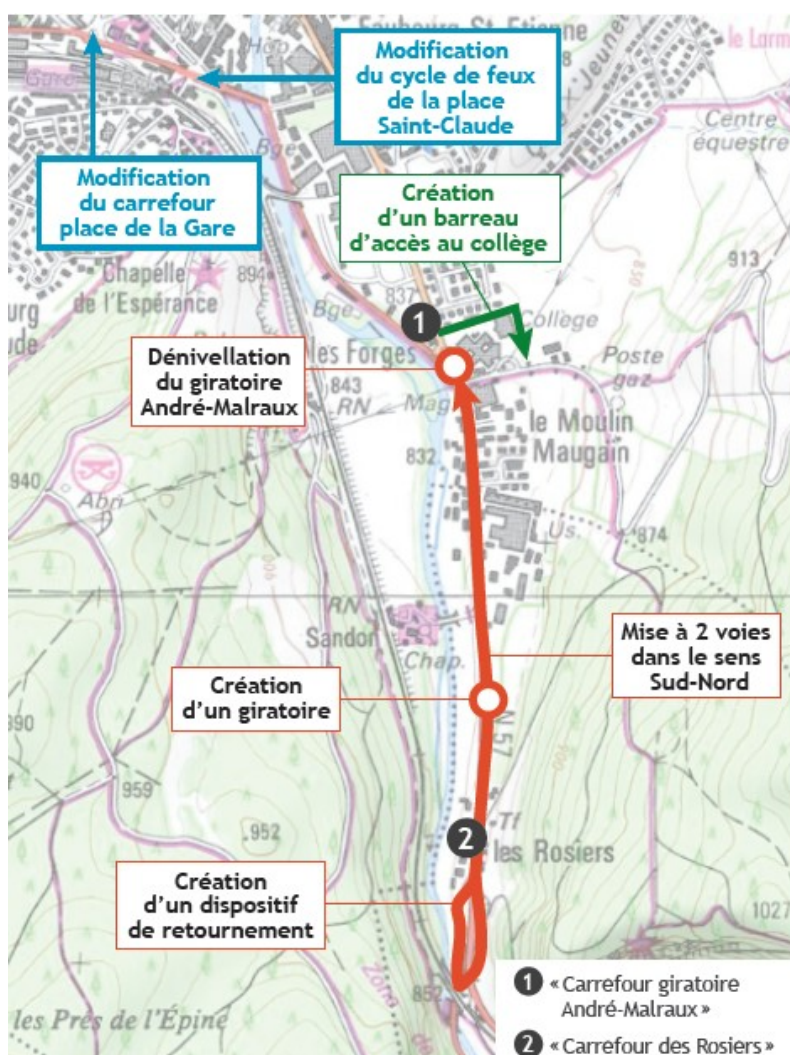
### INCONVÉNIENTS SUPPLÉMENTAIRES

- La dénivellation sous le giratoire André-Malraux ne serait accessible qu'aux véhicules légers d'un gabarit maximal de 2,80 m. Cela pourrait poser des problèmes pour le passage de certains véhicules comme les véhicules de déneigement ou les véhicules de secours. Ce point devra être analysé dans la suite des études
- La variante B dessert moins bien les activités situées à l'ouest de la RN57 et rend délicat le mouvement entre le chemin du Larmont et la RN57 Sud, notamment pour les cars scolaires
- La variante B empiète sur l'emprise de l'entreprise Nestlé, sans conséquence toutefois sur l'activité productive

## < LA SOUS-VARIANTE B'

Cette sous-variante prévoit en complément de la variante B la modification du cycle de feux de la place Saint-Claude et la modification du carrefour de la place de la Gare. Ce dernier deviendrait un carrefour en croix (il reste à étudier précisément) et ses feux seraient synchronisés avec ceux de la place Saint-Claude.

Les inconvénients de la sous-variante B' sont identiques à ceux de la variante B. Elle présente un avantage supplémentaire en termes de gain de temps par rapport à la variante B, mais qui reste similaire à celui de la variante A'.



## AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

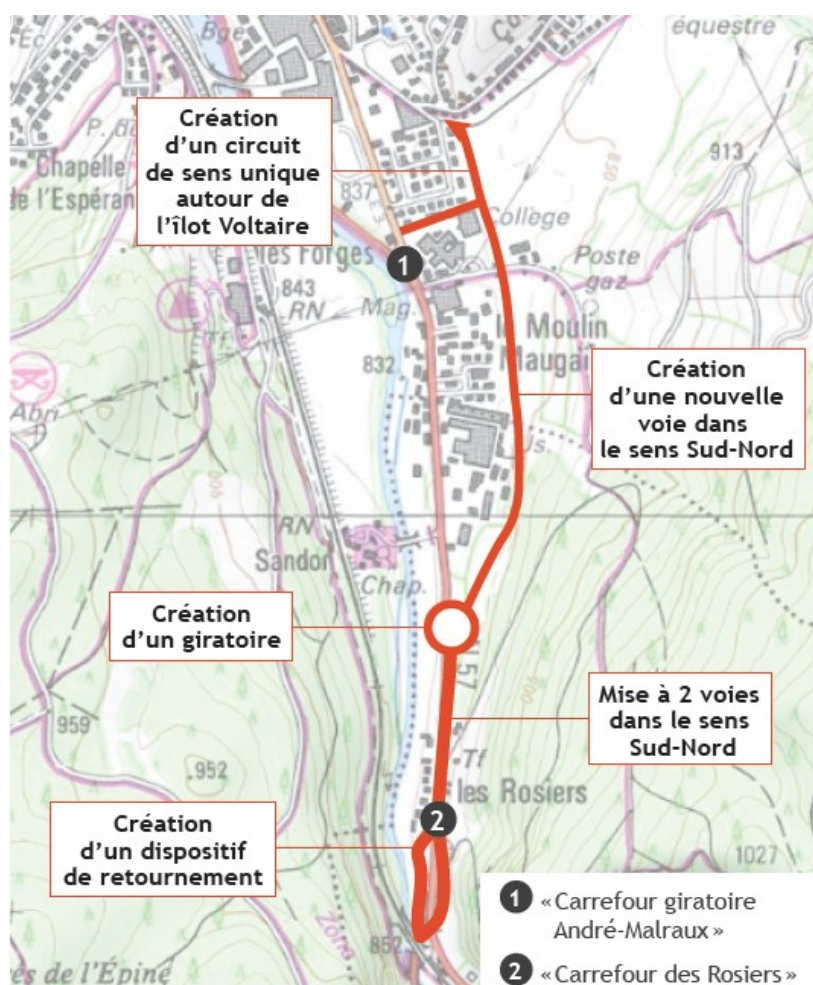
- La sous-variante B' permettrait de **gagner environ 14,5 minutes** dans la traversée de Pontarlier

## < LA VARIANTE C

Cette variante consiste en :

- la mise à deux voies dans le sens Sud-Nord du carrefour des Rosiers au nouveau giratoire créé à hauteur du supermarché « Aldi », la RN restant à l'identique entre le giratoire « Aldi » et le carrefour Malraux

- la création d'une nouvelle voie de desserte à l'est de la route nationale afin de séparer en aval des Rosiers les flux se dirigeant vers le centre-ville des flux se dirigeant vers la gare de Pontarlier. Cette voie prendrait son origine au nouveau giratoire pour rejoindre l'avenue de l'Armée de l'Est en passant à l'arrière des îlots bâtis



## AVANTAGES

- Les possibilités de « tourne à gauche » sont maintenues sur la RN57 entre le nouveau giratoire et le giratoire André-Malraux
- La variante C permettrait de réduire d'au moins un quart le volume de trafic sur la section la plus chargée de la RN57
- La variante C permettrait de gagner environ 9 minutes dans le franchissement de Pontarlier

## INCONVÉNIENTS

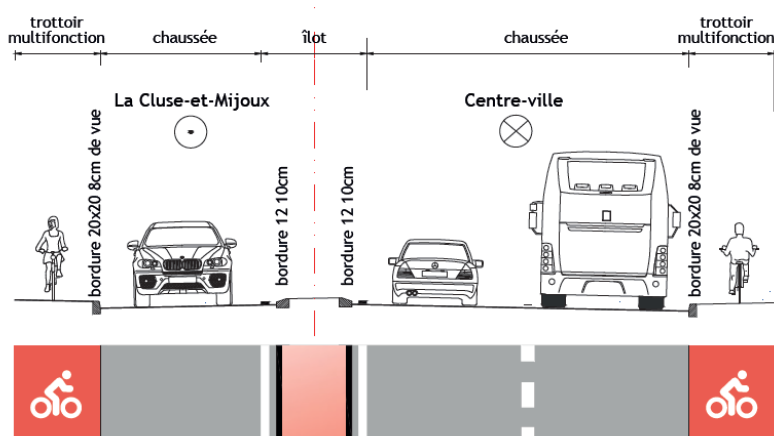
- La variante C reporte des circulations à l'arrière d'îlots d'habitation, générant ainsi des nuisances importantes pour les habitants du quartier du Larmont et du bas du Toulombief
- Elle génère une légère augmentation des temps de parcours dans le sens de la « contrepente » du soir (sens Nord-Sud) du fait de la transformation de l'actuel carrefour à hauteur du supermarché « Aldi » en giratoire

- L'impact environnemental et en terme d'impact sur les surfaces agricoles est important.

## < UNE VOIE POUR LES MODES DOUX

L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier donne l'opportunité d'améliorer les déplacements des cyclistes et des piétons en créant une voie pour les « modes doux ». Il sera possible d'implanter une telle voie quelle que soit la variante retenue.

### LE PRINCIPE DE LA VOIE « MODES DOUX » LE LONG DE LA RN57 (EXEMPLE DE LA VARIANTE A)



## < LA COMPARAISON DES VARIANTES

Les caractéristiques principales et de premiers éléments de comparaison des variantes sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

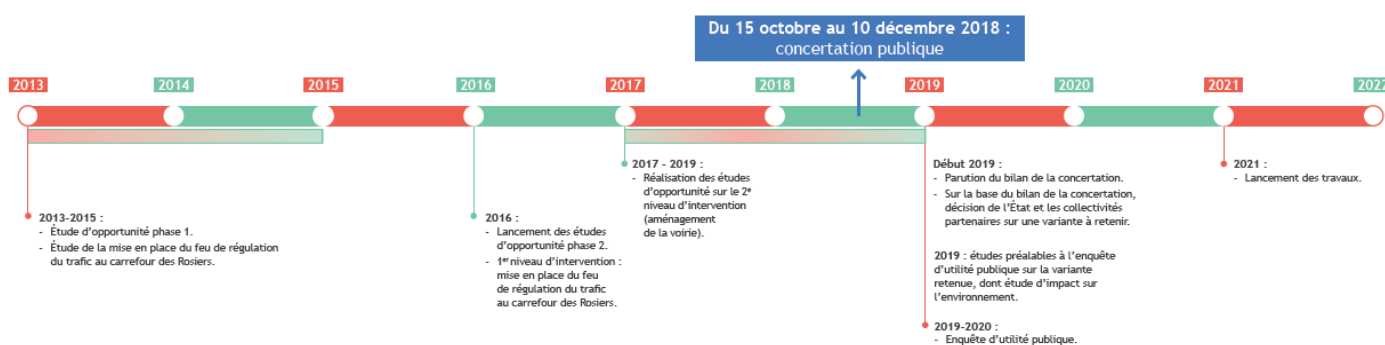
|                                                                   | Variante A | Sous-variante A' | Variante B | Sous-variante B' | Variante C |
|-------------------------------------------------------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|
| Amélioration des conditions de circulation sur la RN57            | 😊          | 😊😊               | 😊          | 😊😊               | 😊          |
| Amélioration/sécurisation de la desserte locale et des modes doux | 😊          | 😊                | 😊          | 😊                | 😊          |
| Impact foncier                                                    | 😞          | 😞                | 😞          | 😞                | 😞😞         |
| Gains de temps de parcours                                        | 😊          | 😊😊😊              | 😊          | 😊😊😊              | 😊😊         |
| Impact environnemental global                                     | 😊          | 😊                | 😞          | 😞                | 😞          |
| Impacts des travaux sur les circulations                          | 😞          | 😞                | 😞          | 😞                | 😞          |
| Coût estimé en millions d'euros (M€)                              | 12,1 M€    | 14,1 M€          | 19,7 M€    | 21,7 M€          | 18,7 M€    |

## 4. LES ÉTAPES DU PROJET

### < OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le projet a pour l'heure fait l'objet d'un premier niveau d'études (études d'opportunité) qui **laisse des marges de manœuvre pour sa définition**. Il sera précisé dans les études de détail ultérieures, en 2019, en prenant en compte le bilan de la concertation publique. **L'enquête publique est envisagée fin 2019 – début 2020 et le lancement des travaux en 2021.**

### LE CALENDRIER DU PROJET



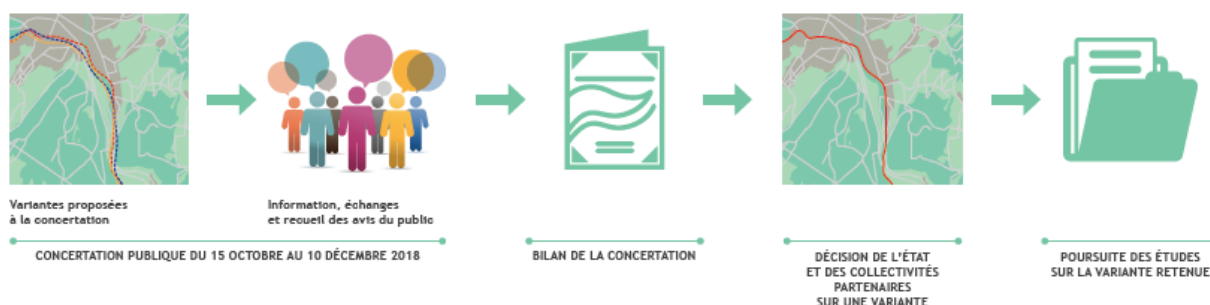
### < LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION (15 OCTOBRE AU 10 DÉCEMBRE 2018)

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme par l'État, maître d'ouvrage du projet.

La concertation doit permettre :

- **d'informer sur le projet**, ses objectifs, les différentes étapes nécessaires à son élaboration et les résultats des études conduites jusqu'ici (études d'opportunité), en particulier les variantes d'aménagement envisagées
- de donner l'occasion à chacun, usager de la RN57, habitant, acteur du territoire, **de faire part de ses réactions, attentes, préoccupations ou propositions**
- **d'éclairer la décision qui sera prise par l'État et les collectivités partenaires sur une variante**

### LA DÉCISION SUR UNE VARIANTE D'AMÉNAGEMENT (SCHÉMA DE PRINCIPE)



## < LA POURSUITE DES ÉTUDES ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

L'approfondissement des études de conception du projet s'appuiera sur le bilan de la concertation. Ces études, à venir en 2019, porteront sur la variante qui sera retenue à l'issue de la concertation.

Elles approfondiront en particulier :

- la justification du projet proposé ;
- **l'étude d'impact sur l'environnement**, c'est-à-dire la détermination des impacts du projet sur l'environnement humain et naturel et des mesures permettant de les éviter, de les réduire ou de les compenser ;
- des études de trafic ;
- l'évaluation socio-économique du projet.

## 5. LES ACTEURS DU PROJET

### < LA MAÎTRISE D'OUVRAGE : L'ÉTAT - DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté, service régional de l'État, **assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier.**

Elle met en œuvre, sous l'autorité du Préfet de Région, les politiques publiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire (transition écologique et énergétique, transports durables, préservation des ressources, des patrimoines naturels et paysagers et de la biodiversité) et du Ministère de la Cohésion des territoires.

### < LES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES

L'État a associé, dès l'initiative du projet et afin d'aboutir à une vision commune et partagée, **la Ville de Pontarlier, la commune de La Cluse et Mijoux, la Communauté de communes du Grand Pontarlier, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le département du Doubs.**

Une concertation étroite a été menée avec ces collectivités partenaires tout au long des études pour faire évoluer le projet, identifier des variantes d'aménagement et prendre en compte l'ensemble des enjeux.



La DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes), en tant qu'exploitant de la RN 57, a également été associée à l'élaboration du projet.

---

Le projet est présenté de manière exhaustive dans le dossier de concertation, disponible sur simple demande.

---

### CONTACT PRESSE

DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
 Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79  
[patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)